



Coalition pour l'équité salariale  
Coalition for Pay Equity

51, rue Williams, Moncton, N.-B. E1C 2G6  
Tél. : 506.855.0002 / Téléc. : 506.854.9728  
coalitio@nb.sympatico.ca / [www.equite-equity.com](http://www.equite-equity.com)

# Et la part des femmes dans le régime fiscal du N.-B. ?

Mémoire présenté au  
Comité spécial de l'examen de la fiscalité  
Juillet 2008

## **Et la part des femmes dans le régime fiscal du N.-B. ?**

Nous apprécions l'intention du livre vert qui souligne l'importance d'un débat public sur le régime fiscal. On y lit : « Un débat public ouvert et transparent s'impose sur les options proposées » (p.40).

Des changements de l'ampleur de ceux proposés doivent faire l'objet d'échanges informés entre citoyennes et citoyens du N.-B. et ne doivent pas être précipités. Il est de notre avis que des consultations estivales sont inappropriées et ne permettent pas un débat social réel. Nous vous exhortons à initier un réel débat à l'automne.

Nous vous demandons également de fournir davantage d'information pour une prise de position éclairée. L'information offerte dans le document de réflexion ne permet absolument pas d'évaluer l'impact des changements proposés sur les femmes comparativement aux hommes.

Des données ventilées selon le sexe et selon le type de famille ont-elles été prises en compte par le Ministre des finances ? Où est l'analyse de la participation des femmes et des hommes sur le marché du travail, de leurs revenus respectifs, des types de familles au N.-B., etc. ? Combien de familles comptent deux revenus ? Combien de familles monoparentales y a-t-il ? Quel est l'impact des changements proposés à l'impôt fiscal sur les familles à deux revenus et sur les familles monoparentales ?

Autre information manquante : pour chaque catégorie de revenus et de types de familles (biparentales à revenu unique, biparentales à double revenu, monoparentales), comment se comparent les montants présentement payés en impôt versus les montants qui seraient payés en impôt *additionnés* de l'augmentation de 2% de la TVH prévue dans la réforme proposée ?

Le livre vert soutient qu'il faut une « conscience sociale forte » (p.40). Nous sommes tout à fait d'accord avec cette affirmation et c'est pourquoi nous y accordons toute l'attention possible dans le peu de temps qui nous est accordé.

Il est de notre avis que la réforme devrait inclure des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes de cette province. De plus, nous croyons que les fonds publics doivent permettre d'accéder à des services collectifs et universels tout en assurant une redistribution équitable des richesses. Enfin, la contribution aux revenus du gouvernement doit s'appuyer sur la capacité de payer. Le système se doit d'être progressif, c'est-à-dire que le

pourcentage des contributions doit augmenter avec la capacité de payer, et non le contraire.

Selon notre analyse, les changements fiscaux proposés feraient en sorte que les personnes à faible revenu paieraient une plus grande proportion de leur « argent durement gagné » en taxes et impôts tout en réduisant la proportion des plus riches, et affecteraient négativement les femmes comparativement aux hommes.

En effet, les mesures fiscales proposées ne prennent pas en compte l'écart salarial entre les femmes et les hommes de la province. Or, cet écart est considérable. En 2005, les femmes travaillant à temps plein toute l'année gagnaient 73 % de ce que gagnaient les hommes, soit en moyenne 32 000 \$ versus 43 700 \$ – un écart de 26,8 %<sup>1</sup>.

Le rapport insiste beaucoup sur « l'argent durement gagné » par les Néo-Brunswickois. Mais si les femmes gagnent moins que les hommes, ce n'est pas parce qu'elles travaillent moins ou moins fort.

Non seulement leur argent est-il aussi « durement gagné », mais elles accomplissent encore une bonne partie du travail domestique non rémunéré y compris le soin des enfants, des malades et des personnes âgées.

Malgré cela, elles s'investissent massivement sur le marché du travail. En 2007, 60 % des femmes âgées de 15 ans et plus étaient sur le marché du travail au N.-B. comparativement à 68 % des hommes<sup>2</sup>.

Les femmes travaillent fort pour leurs revenus, mais elles ne touchent pas le salaire qui leur est dû. En 2007, les femmes du N.-B. gagnaient 87,4 % de ce que les hommes gagnaient à l'heure, soit 15,80 \$ l'heure versus 18,07 \$<sup>3</sup>. En 2004, une étude montrait que 80 % de l'écart salarial horaire du Nouveau-Brunswick était dû à la discrimination<sup>4</sup>.

En l'absence d'une loi sur l'équité salariale, cette discrimination est toujours présente.

---

<sup>1</sup> Conseil consultatif sur la condition de la femme au N.-B., *Bulletin 2008 de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick*, p. 49.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 43.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 47.

<sup>4</sup> Akbari, Ather H., *L'écart salarial entre les sexes au N.-B.* Étude préparée pour GPI Atlantic, Halifax, N.-É., 2004.

Il nous semble particulièrement injuste que le gouvernement propose des mesures fiscales régressives qui font porter un plus grand fardeau fiscal sur les personnes les moins riches, dont les femmes, alors qu'il n'a toujours pas adopté de loi sur l'équité salariale. De plus, il propose de réduire les impôts des grandes et moyennes entreprises, sans pour autant exiger d'elles qu'elles assurent un salaire égal pour un travail de valeur égale pour les emplois à prédominance féminine. L'équité salariale est pourtant un droit de la personne reconnu internationalement. Combien de temps encore ce droit pourra-t-il continuer à être bafoué en toute impunité ?

Le livre vert soulève une autre préoccupation. Suite aux changements proposés, un manque à gagner de 50 à 150 millions de dollars est prévu. Dans l'optique où le gouvernement considère que le budget doit être équilibré, il est évident que des services et programmes sociaux seraient coupés.

Cependant, plusieurs programmes sociaux allègent le travail traditionnel des femmes à la maison et représentent une importante source d'emplois pour les femmes. Pensons par exemple, aux services de soins aux personnes âgées à la maison ou en foyer de soin, aux enfants, ou aux malades, aux services de garde, etc. Non seulement ces services appuient les familles mais ce sont des domaines où les femmes représentent une grande partie de la main d'œuvre. Donc, si le gouvernement coupe dans ces services, il augmentera le fardeau des femmes à la maison, réduira la disponibilité des femmes pour le marché du travail tout en éliminant des emplois souvent bien payés malgré l'existence persistante d'iniquité salariale dans des secteurs traditionnellement féminins.

De plus, dans un contexte où le gouvernement s'est engagé à enfin assurer l'équité salariale dans l'ensemble du secteur public, un manque à gagner dans les revenus gouvernementaux risque de reléguer au second plan, encore une fois, l'équité salariale.

En réalité, pour assurer l'équité salariale et l'égalité, davantage de services sont nécessaires. Pas moins. Entre autre, il faudrait une commission de l'équité salariale (avec l'adoption d'une loi sur l'équité salariale) ainsi que des garderies abordables, accessibles et de qualité pour appuyer les jeunes familles. Si les femmes obtiennent l'équité salariale et si elles ont accès à un système de garderies bien pensé, elles contribueront davantage à l'impôt et le gouvernement sera en mesure d'assurer des services de qualité.

Finalement, nous voulons aborder la présupposition qui sous-tend le document du Ministre des finances et selon laquelle la réduction des impôts

des grandes compagnies et des personnes les plus riches de la province mènera à une plus grande croissance économique et que toute la population en bénéficiera.

Premièrement, rien ne garantit que l'argent épargné sur les impôts par les plus riches individus et entreprises sera investi au N.-B.

Deuxièmement, il est faux de prétendre que la croissance économique, sans mesures de redistribution - comme un impôt progressif - mène à une plus grande richesse de tous les membres de la société. En effet, une étude récente de Statistiques Canada montrait que l'écart entre les riches et les pauvres au Canada s'était accru au cours des dernières années et ce, même en période de croissance économique. Au N.-B., de 1985 à 2005, la moyenne des revenus après impôt (en dollars constants) de la tranche des 20 % qui gagnaient le moins a baissé de 200 \$, passant de 11 600 \$ à 11 400 \$. Pendant la même période, la tranche de 20 % des personnes qui gagnaient des revenus les plus élevés avait augmenté ses revenus de 80 000 \$ à 90 600 \$. Leur part des revenus de la province est passée de 40 à 45 %<sup>5</sup>. Pendant ce temps, la part des 60 % du centre baissait de 55 à 50 %.

Troisièmement, une étude récente du *Canadian Centre for Policy Alternatives*<sup>6</sup> arrivait à la conclusion que les coupures d'impôt avaient des répercussions négatives sur les indicateurs sociaux. Par contre, les pays nordiques qui ont des taux d'imposition élevés ont aussi les taux de pauvreté les plus bas, une distribution de la richesse plus équitable, un PIB plus élevé, une croissance compétitive, etc.

Par respect pour les femmes et par esprit de justice, nous vous demandons d'adopter une loi sur l'équité salariale pour les secteurs public et privé, de ne pas augmenter la taxe à la consommation, d'assurer un système fiscal progressif pour les individus comme pour les entreprises et d'assurer un financement adéquat des services et programmes sociaux.

Nous sommes prêtes à faire notre part pour le développement économique de la province.

Mais donnez-nous *notre* part !

---

<sup>5</sup> Janice Harvey, Don't make the poor pay more, *Telegraph Journal*, June 4, 2008, p. A7.

<sup>6</sup> Brooks, Neil & Hwang, Thaddeus, *The social benefits and economic costs of taxation*, Canadian Centre for Policy Alternatives, 2006.